

Les cartes de crédit : de nouvelles solutions afin de mieux protéger les consommateurs

Recommandations

Bien que le ministre des Finances, Jim Flaherty, ait annoncé un code de conduite qui vise à encadrer les cartes de débit et de crédit et même si ce code était adopté, nous ne sommes pas convaincus qu'il aura un impact positif pour les consommateurs. De surcroît, les pratiques en matière de crédit dénoncées aujourd'hui ne seraient pas visées par ce code.

- Nous recommandons au ministère des Finances du gouvernement fédéral d'entreprendre une étude approfondie sur les paiements électroniques. Il doit définir les rôles, les responsabilités et les obligations des différents intervenants et poser les jalons nécessaires à la mise en place d'une structure législative complète en matière de paiements électroniques.
- Nous recommandons aux gouvernements provinciaux d'encadrer et de surveiller les pratiques commerciales en matière de coût du crédit et de divulgation de l'information, comme le calcul et l'impact du paiement minimum, les frais de dépassement et autres pénalités de retard, la modification du taux d'intérêt, les intérêts rétroactifs, les avances de fonds, les modifications unilatérales de contrat, la publicité, la sollicitation au crédit en magasin ;
- Nous recommandons aux consommateurs de faire preuve de vigilance lorsqu'ils reçoivent des offres des émetteurs de cartes de crédit et de lire attentivement la documentation.
- Nous recommandons aux consommateurs d'être prudents lorsqu'ils acceptent de telles offres, car celles-ci peuvent les inciter à s'endetter davantage.

[Les cartes de crédit : de nouvelles solutions afin de mieux protéger les consommateurs.](#)

Rapport de recherche présenté au Bureau de la consommation d'Industrie Canada. Option consommateurs, 2009. 245 pages